L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 13 MARS 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 13 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 heures et demie, au No. 523, rue des Magasins—Le fonds du dit magasin, consistant en chaussures, ainsi que les meubles, etc.

Par J. Déjan Jr., au No 183 de la rue Gravier—Vente régulière de meubles.

Par S. Guinault, au No. 18 de la rue de la Levée,—L'installation complète d'un magasin de cigares.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—Maïs.

Par J. Beaumont, au No. 40 de la rue de Chartres—Coutellerie, articles de fantaisie, [illegible], chapeaux, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie. Marchandises avariées.

Par Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Par B. J. Montgomery, un salon de barbe.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Le shérif procédera demain à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication du fonds d'un magasin de chaussures, situé au No 523 rue des Magasins, Quatrième District.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Dimanche.

OPÉRA—Galathée—La Station de Champbaudet.
VARIÉTÉS—Le Postillon de Lonjumeau.
ST. CHARLES—Long Strike.
ACADÉMIE—The Serpent on the Hearth.
CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Un Nouveau Projet de Spoliation.

La législature radicale ne veut pas démentir son passé; ses derniers actes seront d'accord avec ceux qui ont signalé toute sa carrière. Ce n'est pas seulement la fortune de l'Etat qui est mise au pillage par des cormorans faméliques, ce n'est pas seulement la bourse des contribuables qu'ils mettent à rançon, mais ils s'attaquent encore aux droits acquis, créant des monopoles au détriment des industries particulières et disposant même des propriétés d'autrui au profit de leurs protégés. Nous sommes las de dénoncer tous ces actes entachés de vénalité, de corruption et de fraude; cependant, nous croirions manquer à notre devoir si nous ne signalions pas encore un projet de spoliation gigantesque dont le promoteur dans la Législature est M. A. L. Lee, l'imprimeur d'Etat. Le bill présenté par lui et déjà adopté par la Chambre est pendant devant le Sénat. En voici l'analyse, nous en expliquerons ensuite l'objet réel.

La première section charge le gouverneur de vendre, dans les dix jours qui suivront le passage de l'acte, comme il lui conviendra et au prix qui lui conviendra toutes les actions que possède l'Etat dans la compagnie du chemin de fer de Jackson.

La seconde section autorise le maire à vendre, de la manière qui sera arrêtée par le Conseil, les actions appartenant à la ville dans le même chemin de fer.

Les acquéreurs donneront caution pour garantir l'exécution de l'engagement pris par l'Etat et la ville en faveur des détenteurs d'obligations émises par l'Etat et la ville, engagement qui permet à ces détenteurs de convertir les dites obligations en actions. Mais ces cautionnements ne dureront qu'un an, et au bout de ce terme, les acquéreurs, s'il n'y a eu aucune opposition, resteront dûment propriétaires sans condition des actions de l'Etat et de la ville.

Le gouverneur et le Conseil de Ville sont autorisés à faire sur les livres de la compagnie tous les transferts nécessaires.

En vertu de la section 6, les acquéreurs susdits sont autorisés à voter comme tous les autres actionnaires et suivant le nombre d'actions qu'ils posséderont, c'est-à-dire à raison d'un vote par action. Toutes les lois contraires sont rappelées, notamment celle qui autorisait la ville à nommer un certain nombre de directeurs.

Le bill cache un véritable projet de spoliation au détriment des actionnaires et des détenteurs de bons. La nouvelle administration municipale va, selon toute probabilité, être nommée par le gouverneur, de sorte que la vente des actions de la ville aussi bien que celle des 64,000 actions de l'Etat sera contrôlée par lui. Cette vente, au lieu de se faire aux enchères, après un délai suffisant et la publicité nécessaire pour attirer les acquéreurs, pourra être conclue sous le manteau de la cheminée et à un prix nominal. Nos informations nous permettent d'annoncer à l'avance que c'est déjà une affaire arrêtée. Les acquéreurs seront quelques-uns des meneurs radicaux ou des spéculateurs en législation radicale unis à la compagnie du chemin de fer Mississippi Central qui, depuis longtemps, convoite le chemin de Jackson. On nous a même assuré que le prix d'achat était convenu; ce serait un prix d'environ moitié de la valeur actuelle des actions sur le marché. L'Etat n'ayant payé que 32,000 actions sur 64,000, les acquéreurs n'auront à payer leur prix que sur 32,000 actions tout en étant admis à voter dans la compagnie à raison de 64,000 actions. Ces 64,000 votes joints aux 80,000 votes auxquels donnent droit les actions de la ville et aux 18,000 votes résultant d'un nombre égal d'actions appartenant à l'Etat du Mississippi donneront à la coalition en question le contrôle absolu des élections, de sorte que si le bill est adopté et signé pendant la session actuelle, les élections prochaines d'avril feront passer le chemin de fer de Jackson entre les mains de cette association de spéculateurs.

Il est facile de voir quelle sera la conséquence de ce contrôle. Les possesseurs de ces 162,000 actions, maîtres de la direction, pourront faire à leur gré la hausse ou la baisse et acheter, en peu de temps, à vil prix toutes les actions. Ils pourront de même exercer une influence très grande sur la valeur des obligations de première et de seconde hypothèque de la compagnie et, en peu d'années, se rendre maîtres de toutes les actions et de toutes les obligations du chemin de fer de Jackson, à des prix bien au-dessous de leur valeur réelle.

Nous ne voulons pas examiner jusqu'à quel point la Législature peut changer les conditions du contrat intervenu entre l'Etat, la ville d'une part et la Compagnie de l'autre. Mais il est un fait qui frappera tous les hommes de bon sens, c'est que, si la situation pitoyable dans laquelle les radicaux ont mis les finances de l'Etat rend nécessaire la réalisation des ressources du Trésor, il faut au moins que la vente soit faite de façon à produire le plus haut prix possible. C'est vouloir sacrifier à plaisir l'actif de l'Etat et celui de la ville, que de vendre d'un bloc 144,000 actions, sans délai et sans publicité. Cette vente, si elle était réellement légitime et nécessaire, devrait avoir lieu par fractions, à certains intervalles, et seulement quand les capitalistes du Nord et d'Europe, et spécialement les détenteurs d'actions et d'obligations auraient été mis à même de se porter enchérisseurs.

Nous n'hésitons pas à dire que la vente faite dans les conditions indiquées par le bill constituerait une véritable spoliation au détriment de l'Etat et de la ville, qui ne recevraient que la moitié de ce qui devrait leur revenir, et qu'elle accorderait à la coalition susmentionnée le moyen de dépouiller plus tard les actionnaires et les créanciers hypothécaires de la Compagnie.

Si le bill passe, M. Warmoth aura une fameuse occasion de prouver qu'il n'entend plus donner sa sanction aux mesures entachées de corruption et contraires aux intérêts publics ou aux droits particuliers. Un veto montrera qu'il est étranger à la coalition dont nous venons d'exposer les vues.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE.—Les membres de ce comité et les candidats démocrates sont invités à se trouver aujourd'hui, à midi, dans la salle du comité, au coin des rues Perdido et Carroll.

DROITS DE DOUANE.—La Douane de la Nouvelle-Orléans a reçu du 7 au 12 mars $35,760 02 en or, de droits. C'est la semaine la plus forte qu'on ait encore signalée.

ASSOCIATION MUTUELLE D'ASSISTANCE ET DE BIENFAISANCE ET D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Voyez la colonne de notices spéciales. Mort de William Easley et Henry Voges.

☞ Mlle Reynolds comme Jenny Wilson dans "Nobody's Daughter," lundi soir à l'Académie.

L'Election de Lundi.

On nous assure que le gouverneur a signé le bill qui renvoie l'élection municipale en novembre. Il approuvera sans doute aussi le bill de consolidation qui a été passé hier par les deux Chambres tel qu'il avait été présenté primitivement avec l'annexion de Jefferson et d'Alger, et nous connaîtrons avant peu le maire et les administrateurs que M. Warmoth daignera nous imposer.

Le Manifeste de l'Association Allemande.

Nous publions plus loin un manifeste adressé à la population par le "Club Allemand de la Réforme." Ce manifeste contient, assurément, d'excellents sentiments exprimés en un langage qui en atteste la sincérité, mais nous avons plus d'une réserve à faire sur les propositions que nous y trouvons formulées.

Nous remarquons, tout d'abord, plusieurs contradictions. Pourquoi appeler *politique* la nouvelle organisation dans laquelle on veut rallier tous les honnêtes gens, *sans distinction de parti*? Est-ce oui ou non un nouveau parti politique que l'on veut former? ou est-ce simplement une ligue de réforme dirigée contre la corruption, les abus et la fraude? La même contradiction existe dans les paragraphes relatifs aux élections. On ne tiendra pas compte des opinions politiques, dit-on, dans le choix des candidats aux fonctions qui n'ont pas un caractère politique; mais, immédiatement avant, on vient d'énumérer une quantité de fonctions ayant un caractère plus ou moins politique.

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas dans des conditions normales. Il n'est que trop évident que la balance n'est pas égale entre les partis. Nous avons un exécutif radical, une Législature radicale et une Cour Suprême radicale qui ne se sont pas fait faute de voter, d'appliquer et d'interpréter des lois radicales de façon à donner tous les avantages au radicalisme. Nous sommes sous l'empire de cette législation qui est une cause incessante d'oppression et de ruine et il serait puéril de ne pas tenir compte d'un pareil état de choses.

Les prochaines élections d'Etat doivent forcément, par suite, avoir un caractère essentiellement politique. Il nous faut une Législature qui défasse ce qui existe, un gouverneur qui ne cherche pas à mettre à profit une législation arbitraire pour substituer sa volonté à celle du peuple, et des juges qui ne soient pas aveuglés par leur prédilection pour le radicalisme.

Qu'on forme une ligue de tous les éléments anti-radicaux pour réformer la législation et le gouvernement, nous le voulons bien, car nous ne tenons pas à un nom, mais qu'on ne perde pas de vue que c'est à la source de tous nos maux, au radicalisme, qu'il faut faire la guerre. Des honnêtes gens qui ne sont séparés que par de légères différences d'opinion peuvent tomber d'accord facilement, mais entre eux qu'un abîme sépare il n'y a pas d'alliance possible.

Quoiqu'il en soit, le Club Allemand de la Réforme vient de donner un exemple qui mérite d'être suivi. Que le reste de la population s'organise également en Ligue de la Réforme, et que des comités de quartier soient nommés de part et d'autre pour établir un même point de départ et des bases communes d'action, et il sera, croyons-nous, possible de faire disparaître les contradictions et les divergences de vues que nous venons de signaler. Il est temps que la communauté sorte de son apathie prolongée et qu'elle secoue sa torpeur. Chaque jour aggrave la situation et l'audace de nos législateurs et de nos gouvernants ne connaîtra bientôt plus de bornes, si une vigoureuse résistance ne leur est opposée.

☞ Permission spéciale pour jouer Ze Leetle jeu. Au No 94 de la rue St-Charles.

GRAND ASSAUT D'ARMES.—Le club d'escrime de la Nouvelle-Orléans doit donner le dimanche 27 mars, à midi, dans la salle allemande rue Bienville, un grand assaut d'armes au profit de ses professeurs, MM. Gilbert et Gustave Rosière. Le prix des billets est d'une piastre, mais il n'en sera pas vendu à la porte et les personnes qui désirent s'en procurer doivent s'adresser au Club, rue Conti No 24, ou aux membres du comité. L'assaut sera intéressant, les principaux tireurs du Club devant y prendre part. Avons-nous besoin de recommander les bénéficiaires aux sympathies de nos lecteurs. M. Gilbert Rosière est connu depuis 25 ans comme un excellent professeur et tous ses anciens élèves se feront un plaisir de répondre à l'appel que nous leur adressons. Son fils M. Gustave Rosière est un fort habile tireur qui s'est fait remarquer dans de nombreux assauts.

☞ Si vous souffrez d'un rhume opiniâtre, prenez du *Baume Pectoral aux navets indiens*, de Laplace.

M. SAMUEL F. WILSON.—Un nombreux concours d'amis a accompagné hier, jusqu'au cimetière Lafayette, les restes de M. Samuel F. Wilson, rédacteur en chef du *Picayune*, décédé la veille. Toute la rédaction de ce journal et des représentants du *Bulletin*, du *Times* et de l'*Abeille* étaient venus rendre les derniers devoirs à notre regretté confrère.

Né en 1805 au Connecticut, M. Wilson, après avoir pris ses grades au collège de Columbia, Etat de New-York, essaya d'abord de la carrière du barreau à New-York et à Baltimore, mais ses goûts le portant plutôt vers les travaux littéraires, il se rendit à Washington où il commença à écrire sur des sujets politiques. Après un séjour de quelques années dans la Caroline du Nord, il vint à Mobile en 1832 et il s'associa avec M. Thaddeus Sanford dans la direction du *Register*. C'est à Mobile qu'il acquit la réputation de journaliste habile et érudit qu'il n'a fait qu'accroître depuis. Il quitta le *Register* en 1848 pour venir à la Nouvelle-Orléans où il écrivit d'abord dans le *Crescent*. Peu de temps après il entra au *Picayune* et il y remplaça bientôt M. A. C. Bullitt comme rédacteur en chef; il devint ensuite l'un des propriétaires de ce journal, au succès duquel il contribua largement par son talent.

M. Wilson souffrait depuis plusieurs années des suites d'un accident et d'une affection chronique du cœur. Il était alité depuis quelques semaines lorsque la mort est venu mettre fin à ses souffrances. La presse de la Nouvelle-Orléans perd en lui un écrivain distingué, instruit et consciencieux, et le *Picayune* un auxiliaire précieux. M. Wilson emporte dans la tombe les regrets unanimes de ses confrères; c'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son caractère.

SOIRÉE MUSICALE A L'INSTITUT ST-LOUIS.—Les élèves de l'Institut St-Louis doivent donner, mercredi prochain, une soirée musicale. Nous nous ferons un devoir et un plaisir d'assister à cette fête de famille et d'en rendre compte.

☞ "Tight the Tiger," lundi soir, à l'Académie.

LE PAYS.—M. Paul de Cassagnac à propos de la haute Cour de justice, termine ainsi un article très violent contre M. de Fonvielle:

Car il nous faut un coupable, et à tout prix.

Ou le prince est assassin, ou Fonvielle a menti.

Si le prince est assassin, nous demandons l'échafaud.

Mais, s'il est démontré que Fonvielle a menti, il faut qu'on l'arrête à l'audience et qu'on le juge comme faux témoin.

Une peine moyenne serait insuffisante et absurde.

Quand on tue un homme, on a raison ou on a tort.

Pas de juste milieu: il n'en faut pas.

Le prince dit qu'il a raison: Fonvielle dit qu'il a eu tort. Jugez et donnez-nous un coupable; que l'idée de ménager tel ou tel ne rende pas les balances de la justice fausses ou faussées.

Jouez franc jeu et ne biseautez pas les cartes.

Ce n'est pas une raison, parce qu'on s'appelle Bonaparte, pour être sacrifié.

Il faut justice, justice éclatante.

Nous l'attendons.

☞ Loto. Carte 80, "y en a-t-il un autre," à l'Académie, lundi soir.

—M. Nathaniel de Rothschild, gendre de feu le baron James de Rothschild et frère de l'avocat, est mort à Paris le 21 février, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

—Le commerce entre l'Espagne et ses colonies d'Outremer a été déclaré cabotage.—Cette décision intéresse beaucoup les armateurs français.

—On croit savoir, aux Tuileries, que l'Impératrice a l'intention de faire, au mois de mai prochain, un voyage en Suède et en Danemark.

Après l'Orient, le Nord. Les extrêmes se touchent—même quand il s'agit de caprices féminins.

MANIFESTE
De l'Association Politique Allemande de Réforme.

A nos Concitoyens!

Les tristes expériences des dix dernières années nous ont prouvé qu'aucun des partis politiques qui se sont succédés au pouvoir, dans le gouvernement de la ville et de l'Etat, n'a tenu compte des intérêts du peuple, et que ni l'un ni l'autre ne mérite aujourd'hui la confiance des électeurs.

Convaincus de l'urgente nécessité d'un changement, nombre de vos concitoyens, tous contribuables et électeurs, ont résolu de chercher leur salut en dehors des organisations régulières de parti, telles qu'elles existent aujourd'hui, et de chercher à réunir *tous les honnêtes gens*, les hommes bien intentionnés et honorables sans distinction de parti, dans une nouvelle organisation politique, qui aurait pour but d'éloigner les éléments mauvais et corrompus qui à présent occupent les emplois publics, et de leur substituer des hommes honorables, capables, consciencieux et honnêtes, et d'inaugurer dans toutes les branches du service public cette *Réforme*, que tout le monde s'accorde à dire absolument nécessaire.

A l'effet de mettre à exécution les bonnes intentions ci-dessus, nous avons formé une "*Association de Réforme*," dont l'organisation embrasse déjà tous les wards de la ville, et qui se compose d'un Comité central exécutif élu par une assemblée générale du peuple, et dans lequel sont représentés par délégués tous les districts, et chaque ward de la paroisse.

La profession de foi, ou plateforme, adoptée par l'Association de la Réforme, expose franchement et d'une manière succincte le but que nous nous proposons d'atteindre, et les moyens par lesquels nous voulons y arriver.

Nous voulons, à la prochaine élection, ainsi qu'à toutes les élections à venir, chasser de nos assemblées législatives, des bureaux de l'administration municipale et de l'Etat, des temples de la justice, tous les législateurs incapables et corrompus, tous les juges partiaux et vénaux, tous les employés malhonnêtes, les tenir à l'écart pour jamais, et leur substituer de meilleurs citoyens sans aucun égard pour les *opinions politiques* qu'ils peuvent professer.

Nous voulons émanciper l'électeur—qu'il soit Démocrate ou Républicain—du joug que lui ont imposé les chefs et meneurs de son parti, afin qu'il pense, agisse et choisisse de son propre chef et cesse d'être un zéro, devant lequel il faut le numéro du chef, pour qu'il compte.

Nous voulons en finir avec les honteux trafics qui se cachent derrière les plis du drapeau de parti—à toutes les élections municipales, ainsi qu'aux élections pour des emplois dans l'administration de l'Etat qui n'exigent que capacité, honnêteté et une consciencieuse application aux devoirs de la place, *la politique proprement dite doit être absolument ignorée*.

Nous voulons la répartition juste et égale et la collection impartiale des impôts. Il faut que le millionnaire, le gros négociant, la puissante corporation paient leurs impôts aussi promptement et dans la même proportion que le petit commerçant et l'ouvrier. Il ne doit plus arriver, que cent riches restent arriérés dans le paiement de leurs impôts pendant dix ans, tandis que le petit contribuable paie, ou bien, se voit mis à la porte de sa propre maison par le shérif.

Nous voulons une surveillance constante et sévère dans toutes les branches du service public, une investigation rigoureuse de toute transaction suspecte, et la punition exemplaire et sans merci de tout employé malhonnête, trouvé coupable quelle que soit sa position officielle ou sociale.

Voilà certes une plateforme qui ne peut qu'être approuvée par tous *les honnêtes gens*, sans distinction de parti; et c'est sur cette plateforme que nous invitons tous les hommes honorables, nos concitoyens de tous les partis, de toutes les nationalités, à se rallier avec nous sous le drapeau de la *Réforme*.

On nous a reproché de vouloir former un "parti allemand," national, et exclusivement allemand. Rien de plus faux—rien n'est plus loin de notre pensée.

Notre organisation n'est allemande qu'autant que nous désirons attirer dans nos rangs tous les électeurs allemands; elle n'est allemande qu'au dedans de nos clubs; l'expression "allemand" disparaîtra le jour où nous aurons obtenu le concours, la coopération de tous nos concitoyens, sans distinction de nationalité, au but que nous nous proposons.

Nous n'agissons pas en "allemands" mais comme *vos concitoyens*.

Faites donc comme nous, adoptez nos principes et notre plateforme, organisez vos clubs, et puis travaillons ensemble au but commun; qui est de purger le service public et d'en confier la direction aux mains d'hommes qui aient véritablement à cœur le bien public et les intérêts du peuple tout entier!

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1870.

L'ASSOCIATION POLITIQUE ALLEMANDE DE RÉFORME.

Comité Central Exécutif:

CHAS. F. BUCK.
Vice-président, 1er District, GEO. MERZ.
Vice-président, 2ème District, F. KUHNHOLZ.
Vice-président, 3ème District, GEO. GEIER.
Vice-président, 4ème District.
DR. WENZ, Trésorier.
JACOB HASSINGER,
GEORGES FOERSTER,
R. HUMMEL,
M. F. SIBILSKY,
CONRAD STREEDER,
Délégués du Premier District.
GEO. NUNGESSER,
C. BAMBACH,
J. A. SCHALCK,
WM. FROMMEYER,
WM. VALLOFT,
CHAS. MAY,
Délégués du Deuxième District.
CHAS. ZIEGLER,
JOHN UEBER,
Délégués du Troisième District.
OTTO BRIEDE,
JULES BENSCH,
Délégués du Quatrième District.
BENJ. ARMBRUSTER,
Secrétaire correspondant.
L. R. JACOBY,
Secrétaire.

☞ Mlle Reignolds comme Mlle Brewer dans "Nobody's Daughter," lundi soir à l'Académie.

Une scène horrible.

—On lit dans le *Gaulois*:

"Nous avons reçu hier une dépêche qui nous annonce un fait si révoltant, si extraordinaire, que, si une lettre adressée à notre collaborateur Miranda n'était venue nous apporter des détails complets, nous aurions hésité à livrer à la publicité les circonstances de cet horrible attentat.

"Le 17 février, à Alcira, petite ville située en Espagne, auprès de Valence, vers trois heures du matin, une bande de misérables s'introduisit dans la maison de M. Janni Buluda, propriétaire. Quel mobile les poussait au crime? Quelle haine les animait contre les malheureux habitants de cette maison?.... ici tout est mystère.

"Les inconnus étaient montés sur le faîte de la maison. Là, dans l'obscurité, au milieu de cette nuit d'hiver, ils percèrent la toiture et se glissèrent à l'intérieur.

"M. Buluda était couché; Sa femme était auprès de lui. Dans la chambre voisine, ses six enfants, deux fils et quatre filles.

"Les assassins s'élancent sur le père, ils le renversent sur le plancher, il veut crier, on lui enfonce une poire d'angoisse dans la bouche. Sa femme subit le même traitement. Mais ce n'était là que le préliminaire des horribles scènes qui allaient se dérouler.

"Les enfants sont arrachés de leur lit. On les entraîne sous les yeux de leurs parents. Là, on les garotte, on les met dans l'impossibilité de faire aucun mouvement.

"Puis, détail incroyable dans sa monstruosité, les assassins s'acharnent sur leurs victimes, leur *arrachent les yeux* et leur *coupent la langue*.

"Ici ne devait pas s'arrêter leur fureur. On coupe les pieds de M. Buluda et de son fils aîné, nommé Vincent. Par un raffinement de cruauté, les meurtriers suspendent les malheureux au plafond la tête en bas.

"Puis ils se mettent à déjeuner, rient et plaisantent, insultant les martyrs qui se tordent en hurlant.

"Au point du jour ils quittent la maison.

"Ce ne fut que vers huit heures du matin que des voisins entendirent des gémissements et pénétrèrent dans la maison. Les victimes respiraient encore.

"Ainsi, dans un pays civilisé, au dix-neuvième siècle, de semblables scènes de carnage peuvent se produire, sans que les misérables soient immédiatement livrés à la justice!

"Ils ont pu s'enfuir. Nul ne les a vus. Nul ne les connaît. Ces monstres sont libres.

"La police est désorganisée. Mais les habitants de la petite ville d'Alcira ont déjà fait leur devoir. Des battues sont organisées de tous côtés. Ces bêtes fauves seront traquées, saisies, livrées aux tribunaux.

"M. Buluda, malgré ses horribles souffrances, a pu donner le signalement de ceux qui paraissent être les chefs de ces cannibales.

"Nous recevons la dépêche suivante:

Alcira, 10 heures du soir.

"Deux des assassins ont été arrêtés. L'un, Ferdinand Buluda, dit Cabot, proche parent des victimes, et l'autre, Vincent Moreira, dit Torlet.

"La justice est sur la trace des autres. "ANTONIO VIZNAGA."

"Nous attendons de nouveaux renseignements. Notre correspondant a négligé de nous faire connaître le nombre des assassins. De plus, le mystère le plus complet plane sur les mobiles de ce crime. Il ne paraît pas que la cupidité ait guidé le bras des assassins, puisqu'aucun vol n'est mentionné dans la lettre qui nous parvient. S'agit-il d'une vengeance? La parenté qui unit Ferdinand Buluda aux martyrs a semblé l'indiquer.

—X...., un homme du monde, une victime des salons, comme l'Ulric G. de Musset:

Front pâli sous des baisers de femme,

nous montrait, un soir, avec une résignation héroïque, les neuf cartes d'invitation qui s'étalaient sur une table de son salon.

—Neuf *soirées*, concerts ou bals, pour aujourd'hui! soupirait-il. Et il faut que je me rende à toutes ces invitations-là!

—Pauvre ami! cela vous tuera!

—C'est positif, dit-il. C'est un assassinat à *bal forcé*!

CHRONIQUE LOCALE.

LOGE ÆTNA No 5, CHEVALIERS DE PYTHIAS.—Cette nouvelle Loge s'est réunie jeudi soir dans la salle de l'Ætna et s'est organisée par l'élection de ses officiers qui ont été installés par le député Grand Chancelier Alfred Shaw. Les membres composant cette Loge sont très connus comme membres du Conclave Ætna, en sorte que nous n'avons à parler que de son organisation. Voici la liste nominale des officiers élus et installés:

Digne Chancelier, A. Acker—Vice-Chancelier—J. Bradford Williams.

Vénérable patriarche—N. A. Delaplaine. Secrétaire-archiviste, H. Herbert Emery; Secrétaire financier, E. A. Leonval—Trésorier, E. R. Hogan;

Guide—Martin Bihl. Prévôt de l'intérieur—T McCarthy;

Sentinelle—J. Valenzano—Passés Chanceliers—A. A. Ker, John Casey, W. E. Fitzgerald, H. Villavaso.

Membres de la Charte—P. K. Benachi; J. A. Bourg, J. H. Cobb; Thos Bullen, J. G. Guérin, Geo. A. Meilleur, G. C. Norcrosse, W. F. Shellinger, F. L. Place, J. B. Warner, John Kelley.

BATAILLE ET BLESSURE.—John Ford, couleur, a reçu un coup de couteau de la main de Michael Lawrence, couleur, dans la soirée de vendredi, rue Philip au coin de la rue Liberté. On ignore le sujet de la querelle, mais la blessure est assez grave et Ford a dû être reconduit chez lui. Lawrence n'a pas été arrêté.

GARROTÉ.—Un vieux monsieur, du nom de Myers, a été assailli samedi vers 2 heures, sur la Levée devant la rue Poydras, par des garroteurs qui lui ont enlevé $30. Ce monsieur, qui est texien, était venu ici en visite.

SUICIDE.—Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, un individu dont le nom n'est pas connu, traversant le fleuve en ferry, s'est jeté à l'eau et s'est noyé. Il avait un pantalon gris, un habit brun et tous les dehors d'un ouvrier. Son corps n'a pas été retrouvé.

VOL.—Un vol de montre, chaîne et bijoux, le tout évalué à $200, a été commis, vendredi, dans la nuit, chez M. Ackerman, rue St-Louis No 313, par une personne inconnue qui a dû entrer au moyen de fausses clés, car il n'y a pas eu d'effraction aux portes ni aux fenêtres. Le voleur s'est retiré sans avoir été inquiété.

ESCROQUERIE.—Un affidavit a été fait hier par Julius Soria, qui tient la maison du Conclave, No 131 rue de Chartres, contre un certain major St. Clair, se disant de l'armée des Etats-Unis, qu'il accuse d'avoir fabriqué un check de $100, reçu par lui, Soria, et reconnu faux à la Banque Germania sur laquelle il était tiré. St. Clair est accusé aussi d'avoir commis d'autres faux. Se voyant poursuivi il est parti pour la Mobile, sans payer sa pension qu'il devait $35. Mais on dit qu'il a été arrêté et le sergent McCann a été envoyé à Mobile avec ordre de ramener ici notre industriel.

ACCIDENT DE LAMPE.—Mme Barton a été atteinte, vendredi soir, par l'explosion d'une lampe à huile de charbon qui lui a causé une forte brûlure. Elle allumait cette lampe quand l'éclat a eu lieu, dispersant le fluide incandescent sur sa personne.

TRADUITS.—Jas. Burns et Thomas Hyers ont été renvoyés hier devant la Cour criminelle, tous deux pour vol.

ARRESTATION.—La police a arrêté hier matin trois individus nommés John Rappel, Wm Peterson et Pat Malone, suspects d'avoir commis le vol de la rue Gravier, au détriment de M. Kugler, marchand tailleur, établi dans cette rue, entre St-Charles et Carondelet. D'après ce qui nous est rapporté, la police aurait découvert en plusieurs endroits une partie des articles volés.

Législature de la Louisiane.

SAMEDI, 12 MARS.

SÉNAT.—Le bill amendant l'acte pour incorporer la ville de Covington, passe.

M. Blackman, du comité des terres et levées, a fait un rapport contraire au bill de levée du Mississippi comme inconstitutionnel.

Le bill pour incorporer la compagnie de drainage de la Louisiane (les R. Irwin et autres) dont l'objet est d'améliorer et entretenir dans un bon état de navigation une passe ou plusieurs passes du Mississippi, est adopté.

M. Ray dit qu'il a appris que le lieutenant-gouverneur était temporairement trop indisposé pour remplir les devoirs de président du Sénat, et demande qu'un président par intérim soit élu. Adopté.

Le sénateur Jencks est élu à l'unanimité, et il est décidé que le président aura droit à voter sur toutes les questions pendantes.

M. Ray, du comité de conférence, fait un rapport sur les changements proposés au bill de la charte de ville d'Alexandrie, de la Chambre.

Il est proposé que le Sénat adhère à ses amendements au bill, de la 1re section à la 31e inclusivement.

La motion prévaut par un vote de 15 contre 14.

Une motion de déposer sur la table une motion de reconsidérer échoue par 12 oui et 15 non; et la motion de reconsidérer prévaut par 18 contre 13.

Oui—Anderson, Bacon, Beares, Campbell, Coupland, Darrall, Fonte, Kelso, Lewis, Monette, O'Hara, Pinchback, Poindexter, Pollard, Ray, Wilcox Williams et Wittgenstein.

Non—Blackman, Braughn, Day, Eagan, Futch, Jewell, Ogden, Packard, Smith, Thompson, Lynch, Todd et Whitney.

Le rapport du comité de conférence favorise le maintien d'Alger et de Jefferson dans la consolidation proposée.

M. Willgenstein demande l'adoption du rapport du comité de conférence.

M. Packard demande qu'Alger ne soit pas compris dans la consolidation.

L'amendement de M. Packard échoue et le rapport est adopté par le vote suivant:

Oui: Anderson, Bacon, Beares, Campbell, Coupland, Darrall, Fonte, Kelso, Lewis, Monette, O'Hara, Pinchback, Poindexter, Pollard, Ray, Wilcox, Williams, Wittgenstein.

Non: Blackman, Braughn, Egan, Futch, Jewell, Linch, Ogden, Packard, Smith et Todd.

Absents: Antoine Day, Offuth, Thompson et Whitney.

Le bill de l'Association Agricole, etc., passe à la seconde lecture.

Le bill pour aider la Compagnie de Soufre et de Pétrole passe.

La résolution pour nommer un comité qui sera chargé de s'informer de quelle manière l'Etat a été dépouillé de son intérêt dans le chemin de fer des Opelousas passe.

Le Sénat s'ajourne à 7 heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Le bill général d'allocation est amendé et adopté.

La Chambre se forme en comité général pour continuer l'examen du bill de revenu pour subvenir aux dépenses de l'Etat. Le comité se lève bientôt après et rapporte progrès. Le rapport est agréé. L'orateur reprend son siège.

M. McVean, de Caddo, du comité de conférence sur le bill de consolidation, présente un rapport qui est adopté. Le bill, ainsi passé par les deux Chambres, embrasse les villes d'Alger et de Jefferson dans les limites de la Nlle-Orléans, divise la nouvelle corporation en six districts, avec un maire, sept administrateurs, six recorders, etc. Le bill est envoyé au comité d'enrôlement pour être grossoyé.

La Chambre adopte les amendements du Sénat à l'acte concernant les inspecteurs de farine.

Un acte relatif à la nomination des pilotes aux bouches du Mississippi est adopté.

Le bill d'indemnité en faveur de E. H. Angamar et Charles Izard commissaires spéciaux de Levée passe nonobstant le veto du gouverneur par 53 contre 18.

La Chambre alors s'ajourne à lundi.

SÉANCE DU SOIR.—Le bill créant la Huitième Cour de District de la paroisse d'Orléans passe à la seconde lecture.

M. Blackman s'est opposé à ce bill qui donne à la cour de nouvelle création des pouvoirs exclusifs sur les writs de mandamus et les injonctions.

M. Ray a parlé en faveur de l'adoption du bill. Le bill passe finalement par 17 contre 8.

Le bill incorporant la Compagnie du Capital réuni de la Louisiane passe.

Le bill de secours pour MM. Lacy, Marks, Butler et Friedlander, passe, le règlement ayant été suspendu à l'unanimité. Ce bill est pour payer un jugement rendu contre l'Etat par la Troisième Cour de District: en conséquence de quoi une allocation de $22,000 est faite.

Le bill portant qu'aucune différence ne sera faite à cause de la race et de la couleur dans tous les établissements publics soumis à une licence, sous peine d'amende, d'emprisonnement ou de perte de licence, passe finalement. Ont voté pour:

Oui—Antoine, Beares, Campbell, Coupland, Darrell, Kelso, Lynch, Monette, O'Hara, Pinchback, Poindexter, Ray, Smith, Todd, Whitney, Wilson, Williams, Wittgenstein—18.

Non—Braugh, Egan, Futch, Ogden—4.

Absents—Anderson, Bacon, Blackman, Day, Fonte, Jewell, Offutt, Packard, Pollard et Thompson.

Le président par intérim n'a pas voté.

Le bill autorisant la formation de compagnies pour acheter des terres, passe.

La résolution invitant le Congrès à laisser entrer dans les Etats-Unis en libre pratique les charrues à vapeur passe.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

☞ Ze Leetle, jeu de la Roulette, à l'Académie, lundi soir.

—Si le fondateur de la Société des "Gourdins réunis," ou des "Bâtons agglomérés," ou des "Sergents de Villeneuve," aime le calembour, en voici un rameau poussé sur le gourdin de la *Mascarade* et récolté par Démocrite lui-même:

"Ce sont les femmes du monde qui ne sont pas contentes (elles aimaient, en prenant le thé, à causer avec ces messieurs de fanfreluches) et maintenant on ne leur parlera plus que de *trique, du thé!*

Le *Gaulois* blague le projet du *Figaro*; c'est tout naturel: le *Figaro* préconise les gourdins, et le *Gaulois*, comme de juste, n'a de sympathie que pour les gaules.

La Société a choisi pour président Duchêne (Alphonse).

Elle fait, dit-on, venir ses approvisionnements de Cannes.

On prétend que tous ces gourdins sont en bois d'Ollivier.

Ça manquerait de charme!

☞ "Le jeu est fait," à l'Académie, lundi soir. "Roll."

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à l'Abeille.

Dépêches du Port au Prince.

Attitude du nouveau gouvernement Haïtien.

Les Représentants Louisianais devant le Congrès.

Dépêche de Londres sur la note française à Rome.

Ollivier à la remorque de J. Favre.

Ce dernier maltraité par les journaux radicaux.

Nouvelles Européennes.

Londres, 12—Les journaux ici ont considéré la note française à Rome comme une erreur diplomatique dans laquelle Ollivier a été conduit par les conseils de Jules Favre.

Paris, 12—Les journaux radicaux de cette ville attaquent Jules Favre avec acrimonie, parce qu'il a promis son assistance au ministère.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 12 mars—Le général de Goicouria et quelques uns de ses hommes se sont échappés de Camaguey et ont gagné Las Tunas.

Les troupes du gouvernement ont dernièrement tué 100 insurgés dans le voisinage de Trinidad.

Hier, un juge a illégalement relâché les maçons qui étaient en prison. Immédiatement le capitaine-général de Rodas a fait conduire le juge au fort Moro et a donné ordre aux maçons de se rendre à la geôle.

Nouvelles de Washington.

Washington, 12.—Les démocrates du Sénat ne sont d'accord ni avec le parti de Bullock ni avec le parti de Bryant et leur vote sur l'amendement de Bingham est incertain, à moins que les démocrates de Géorgie, qui se sont tenus à l'écart, ne se décident à quelque chose. Il faut se rappeler que les démocrates de la Chambre ont voté pour l'amendement, mais qu'ils ont voté en masse contre le bill amendé, et les démocrates du Sénat semblent vouloir faire de même.

Des dépêches reçues de l'amiral Poor annoncent son arrivée sur le navire-amiral Severn, à Port-au-Prince, le 9 février. Il a eu une entrevue avec le président provisoire et le cabinet d'Hayti et leur a dit que pendant les négociations entre les Etats-Unis et San Domingo, les Etats-Unis protégeront les Dominicains s'ils sont attaqués par une puissance hostile. Les autorités haytiennes espèrent que les bonnes relations entre les Etats-Unis et Hayti ne seront pas troublées. Mais tout en connaissant leur faiblesse ils connaissent aussi leurs droits et ils les protégeront du mieux qu'ils pourront. Il doit leur être permis de rester juges de leur propre politique.

L'amiral Poor a appris d'une manière non officielle que les autorités haytiennes sont mécontentes de ce qu'elles considèrent comme une attitude menaçante des Etats-Unis. Des bruits, qui se sont trouvés sans fondement, sur une collision entre un navire des Etats-Unis et un navire haytien, avaient été mis en circulation. Le navire des Etats-Unis Dictator était aussi à Port au-Prince.

Le Revenu a touché aujourd'hui $[illegible].

Washington, 12.—Le secrétaire du Trésor a laissé protester quelques certificats non endossés de l'indemnité du Texas, soutenant que suivant les principes décrétés dans l'affaire du Texas contre White et Chiles, ils ne sont pas négociables et ne peuvent être payés qu'au Texas.

Washington, 12 mars.—Le capt. McCranie, de la Louisiane, est arrivé ici hier. Tous les postulants démocrates sont ici, excepté le col. Hunt, qui est habilement représenté. Si le capt. McCranie n'est pas admis, il est à peu près sûr que l'élection retournera au peuple.

Nouvelles Diverses.

New-York, 12—Les officiers du steamer Smidt rapportent que pendant qu'ils étaient dans l'impuissance de faire route à la hauteur des Açores, le capitaine aperçut un grand steamer à trois mâts. C'était pendant une nuit noire et orageuse et il put se porter vers lui.

Richmond, 12.—Une conférence de trois comités républicains d'Etat a eu lieu aujourd'hui. Ils ont décidé d'appeler une conférence pour la réorganisation du parti. Cette conférence est fixée ici pour le 6 avril.

Les officiers du Revenu à Fredericksburg ont saisi 50,000 cigares et 30 barils de whisky hier, pour une violation des lois du Revenu.

New York, 12 mars—On dit que par suite de la grève des marins, le steamer Western Metropolis n'a pas pu partir pour la Nlle-Orléans aujourd'hui.

Marchés européens.

Havre, 12, au soir—Coton calme à la clôture.

Frankfort, 12—5-20, plats à 95 3/4 à 95 7/8.

Paris, 12, au soir—Bourse ferme. Rentes 74-00.

Marchés Américains.

New-York, 12 au soir—Coton plat et lourd à la clôture. Vendu aujourd'hui 1400 balles. Mid. Upl. 21 1/4.

Savannah, 12 mars—Coton, bonne demande, mid. 20 à 20 1/2. Vendu 400 balles. Reçu 1001. Stock 56,893.

Mobile, 12 mars—Coton plat, mid. 20 3/4 à 21. Vendu 500 balles. Reçu 665. Stock 75,967.

Charleston, 12 mars—Coton plat, mid. 20 1/2. Vendu 200 balles. Reçu 116. Stock 23,917.

Galveston, 12—Coton ferme. Bon ordinaire 18 3/4. Reçu 980. Stock 45,022.

Galveston, 12—Coton lourd. Pas de demande. Bon ordinaire 18 1/2. Vendu 200 balles. Reçu 825. Stock 42,461.

Memphis, 12 mars—Coton: Bonne demande. Prix fermes. Middling 20. Vendu aujourd'hui 1000. Reçu 492.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 12 mars—Descendant, les steamers Belle Lee et Olive Branch. Ce dernier a pris ici 30 balles de coton. Un grand vent a retardé tous les bateaux.

LE PRODUIT D'UN BAL A L'HÔTEL DE VILLE.—Nous lisons dans le *Soir*:

"—Aimez-vous les statistiques?

"—Quand elles sont amusantes.

"Essayez de celle-ci, que je me permets à la confusion de la *Marseillaise*.

"M. Chevreau avait envoyé onze ou douze mille cartes: 9,500 personnes s'étaient rendues à cette invitation, 3,500 femmes, 6,000 hommes. Suivez bien mon calcul.

Femmes.

Toilettes de 3,500 femmes à l'exclusion des bijoux	825,000 fr.
Fleurs naturelles, artificielles et plumes, etc.	21,000
Gants	10,000
Chaussures	25,000
Blanchissage, jupons, robes de dessous, etc., etc.	11,000
Coiffeurs, parfumeurs	15,000
Hommes.	
Gants et cravates pour 6,000 hommes	30,000
Coiffeurs	2,700
Blanchissage	2,000
Tailleurs, réparations, chapeliers	48,000
Voitures pour hommes et dames (huit mille heures)	30,000
Pourboire aux cochers	1,200

"Cela nous donne un virement de fonds allant tomber dans le commerce, de UN MILLION DEUX MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ FRANCS. Et je ne compte pas dans ce relevé le prix des faux cheveux, s'élevant environ à 212,000 francs, représentant un poids de 536 kilogrammes et une longueur de quatre mille mètres! Allons, messieurs de la *Marseillaise*, dites-nous un peu l'émeute qui rapporte ce chiffre-là au commerce, et qui occupe utilement autant de monde.

—Une grosse nouvelle.... d'Eglise.

Le Pape, cédant aux sollicitations de beaucoup de ses amis, aurait consenti à relever le père Hyacinthe de ses vœux monacaux.

Le père Hyacinthe deviendrait prêtre séculier, sous le nom de l'abbé Loyson et il serait fortement question alors de lui donner un évêché.

—Nous apprenons aujourd'hui que le sultan a failli, en effet, devenir victime d'un attentat sérieux.

Il y a trois ou quatre jours, comme il sortait du Djami (temple) et franchissait le marche-pied de sa voiture, un homme lui a tiré, à bout portant, un coup de pistolet qui ne l'a pas atteint.

Cet individu s'est enfui sans qu'on soit parvenu à le retrouver.

Quelques Turcs, soupçonnés d'avoir pris part à ce complot, ont été mis en état d'arrestation.

TERRIBLE DRAME EN MER.

Les journaux anglais racontent l'odyssée terrible d'un malheureux naufragé, nommé Raylef, qui a vécu pendant quinze jours dans une barque perdue sur l'Océan, n'ayant pour nourriture que des lambeaux de chair qu'il arrachait avec ses ongles aux cadavres de ses quatre compagnons, morts de faim avant lui. Les victimes de ce drame sont des Anglais, l'équipage d'une barque récemment partie de [illegible] pour les îles Azores. Voici le récit:

"Ce navire qui, paraît-il, était déjà très délabré, était conduit par un jeune capitaine qui en était à son premier voyage. Outre le capitaine et le second, il y avait sept matelots à bord, total: neuf personnes. Durant le trajet, ils eurent à lutter contre un temps affreux; une voie d'eau se déclara, et voyant que la barque ne tiendrait plus longtemps, le capitaine tâcha de gagner les îles Açores; on sait que ce fut peine perdue et qu'il sombra à environ 400 milles de la côte.

Les naufragés eurent à peine le temps de prendre quelques vivres et de descendre dans les canots; le capitaine monta avec trois hommes dans la petite chaloupe, et le second, Polard, avec quatre hommes, dans la grande. En moins d'une heure, la frêle embarcation du capitaine emportée par les vagues fut perdue de vue et on ne sait ce qu'elle est devenue; quant au canot monté par les autres naufragés il continua, poussé par un vent favorable, à se soutenir sur les flots; mais la position de ceux qui l'occupaient était terrible. Minés par la faim et la soif, ils avaient encore à lutter contre le froid, et déjà douze ou quatorze jours après la perte du navire, le plus jeune matelot mourut entre les bras de ses camarades; après une courte prière, son cadavre fut jeté à la mer; deux jours après, deux autres matelots succombèrent à leurs souffrances.

Les survivants, épuisés, exténués par les privations, à bout de forces, n'eurent plus d'autre ressource pour prolonger leur misérable existence que de s'attaquer aux restes de leurs compagnons. Le second et un autre matelot leur coupèrent aux jambes et aux cuisses quelques morceaux de chair qu'ils mangèrent, mais Raylef on se rappelle son nom, se sentant encore quelque force, refusa de prendre part à cet horrible repas; ce ne fut que trois jours après, quand son quatrième compagnon fut mort, que lui aussi se résigna à manger de la chair humaine. Polard, le second, contrairement à ce qui a été dit, est mort le dernier, quatre jours avant le sauvetage de Raylef. Au moment où il fut sauvé on trouva encore un lambeau de chair dans la chaloupe.

Tel est le récit exact du naufrage. Voici ce que nous apprenons au sujet de ce malheureux, Charles Raylef n'est pas son nom de famille, c'est un faux nom qu'il a pris à New-York et sous lequel il s'est fait inscrire sur les registres du dit navire. Il se disait d'origine anglaise. Son vrai nom de famille est Pedro José Solari, célibataire, âgé de trente-deux ans, natif et domicilié à Valparaiso. Il a le teint bronzé et est de race indienne.

—Un drame très douloureux vient de recevoir son dénouement devant les tribunaux de Londres:

Un peintre de portraits, nommé George Hammard, était accusé d'avoir tué avec préméditation un saltimbanque nommé George Baldwin.

Il ne nia pas son crime et il raconta en ces termes les motifs qui l'avaient rendu coupable:

"Il y a trois ans, ma fille, âgée de quatorze ans, seul gage de souvenir qui me restait d'une épouse chérie que Dieu avait rappelée à lui, disparut de chez moi. C'était une petite fille charmante et je n'avais qu'elle au monde pour l'aimer. Ce que j'ai souffert, messieurs, je ne saurais pas le décrire et vous ne pouvez pas le deviner. J'ai dépensé en annonces et en recherches tout ce que je possédais: meubles, bijoux, jusqu'à mes effets d'habillement, tout fut vendu. Pendant trois ans, je parcourus, seul, à pied, les trois Royaumes cherchant ma fille, et quand, en faisant des portraits, je me trouvais à la tête de quelque argent laborieusement gagné, je retournais à Londres pour continuer de nouveau mes annonces dans les journaux.

"Enfin le 14 avril dernier, un vendredi, je traversais le marché de Smithfield au moment où une troupe de funambules s'y livrait à ses exercices. Une créature faisait la culbute, les jambes en l'air. [illegible] ... puisque je reconnus ma fille dans un pareil état... oui, c'était ma pauvre enfant!

"N'écoutant que mon désespoir, je me précipitai sur le chef de la troupe et le soulevant en l'air, je le laissai tomber à terre... Il se tua.

"Mais vous ne connaissez pas encore toute l'étendue de mon malheur. Je retrouvais ma fille, mais, hélas! elle n'était plus pure et angélique comme dans le temps. Elle était corrompue de corps et d'âme. Ses manières, son langage étaient infâmes comme ceux des gens avec lesquels elle avait vécu. [illegible] ... Comprenez-vous, maintenant, l'homme que j'ai tué m'avait volé le corps et l'âme de ma fille... Et moi, moi, je n'ai pris à cet homme que sa vie."

George Hammard fut acquitté.

TEMPERATURE—12 mars 1870.

THERMOMÈTRE DE [illegible] DUCHAMEL, [illegible] No 111 rue du Canal.

6 heures A. M. .... 70 degrés
12 " .... [illegible]
3 " P. M. .... [illegible]
6 " .... [illegible]

Loterie Royale de la Havane.—[illegible] TAYLOR & Co., [illegible] 16 Wall street, New York.

MARIÉ, le 12 mars 1870, par l'Hon. [illegible], M. CARLO PAULINY, natif de [illegible], à Mlle BERTHE CHOLLET, de [illegible], France, tous deux résidants à la Nouvelle-Orléans.

Décédée, hier, 12 mars 1870, à 4 heures P. M., à l'âge de [illegible], Mme JOHN BISTES, née Marie [illegible]. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. [illegible] rue St-Philippe No 113 [illegible].

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1870. Salle de la Loge Espérance No 13 A. O. [illegible]. Les officiers et Membres de la Loge [illegible] sont priés d'assister aux funérailles de Mme MARIE BISTES, épouse de notre bien aimé frère John Bistes, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St-Philippe, No 113, entre [illegible] et Bourgogne. Par ordre du Vén. Grand [illegible]. EUGÈNE [illegible]. H. GILLY, Secrétaire.

Gem Conclave No 22, S.·. W.·. M.·.

LES Frères de ce conclave sont invités à assister à l'enterrement de feue Mme MARIE BISTES, épouse de notre F. [illegible] Bistes. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St-Philippe No 113, à 4 heures précises. Par ordre de JULES P. ZATARAIN, M. E. C. Louis HERMAIZE, scribe. 13 mars.

Bureaux de la Société d'Assistance, de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance de la vie en Louisiane, No. 120 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1870.

LES membres de cette Société sont informés que William Easley est mort le 14 janvier 1870 et Henry Voges le 21 janvier 1870. Ils sont requis de venir payer, chacun, sans autre avis, $1 25 pour couvrir la somme de [illegible] due par la police aux héritiers du défunt. R. W. YOUNG, Secrétaire. Assessments No. [illegible].

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, Louisiane, 12 mars 1870.

A M. JOHN DAVIDSON, Président de la Société d'Assistance et d'Assurance Mutuelle de la Vie en Louisiane.

Cher monsieur,

Je reconnais avoir reçu, le 8 mars 1870, de la SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE ET D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA VIE EN LOUISIANE, la somme de DEUX MILLE CENT QUARANTE UNE PIASTRES, montant dû sur la police d'assurance de la vie de feu mon mari, HENRY VOGES, mort dans cette ville, le 21 janvier 1870. Veuillez agréer mes remerciements et ceux de mes enfants pour la promptitude avec laquelle vous m'avez payé le montant et pour vos bontés.

Je suis, respectueusement, etc. CAROLINE VOGES. 13 mars.

AU PUBLIC.

Greenburg, Paroisse Ste-Hélène, Lne, 17 février 1870.

A M. RICHARD FLOWER, au No 93 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

CHER MONSIEUR,—Permettez-nous de remercier, par votre intermédiaire, la COMPAGNIE D'ASSURANCE EQUITABLE DE LA VIE, en LOUISIANE, de la promptitude avec laquelle a été payée la réclamation de DIX MILLE PIASTRES sur la police d'assurance émise en faveur de feu notre père, P. J. QUIN, de cette Paroisse.

Nous sommes respectueusement, etc.

HENRY C. QUIN,
BURREL C. QUIN,
JUDITH E. STRATTON.

8 mars, 8,12,13—PP.

ENTREPOT DE TAPIS, Au No 17 de la Rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Dentelle, Corniches, etc. 6 mars—PP.

GRAND ASSAUT D'ARMES, Donné par le ORLEANS FENCING CLUB, Au bénéfice de ses Professeurs, MM. GILBERT ET GUSTAVE ROSIÈRE. L'assaut aura lieu Dimanche, 27 Mars 1870, à Midi, —AU— DEUTSCHE COMPANY HALL, —AU— Coin des rues Bienville et Passage de la Bourse. Prix du Billet .... $1,00.

COMITÉ: Am. Pottier, A. F. Avegno, Dr A. Dupaquier, Jos. A. Hincks, Dr. V. Grima, Geo. Gaiennie, Louis Barnett, Léonce Bouny, Jos. A. Penistan, B. T. Beauregard.

Il ne sera pas vendu de billets à la porte d'entrée. On peut se les procurer en s'adressant rue Conti, No 24, dans la salle du Club. 13 mars.

Comité Démocratique de Paroisse.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1870.

UNE réunion de ce comité aura lieu AUJOURD'HUI, 13 courant, à midi, Salle Santini, au coin des rues Perdido et Carroll. Les membres du comité sont requis d'y assister. Les candidats nommés par la convention du mouvement démocratique de paroisse sont aussi spécialement invités à y assister. Par ordre, ST L. DUPEIRE, Secrétaire. 13 mars.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio.

SICCOME si stà per organizzare la seconda compagnia del BERSAGLIERI tutti gli Italiani che desiderebbero farne parte potranno farne domanda per scritto presentandola al Sigr. Sansoni, No 24 strada Carondelet. V. LAMANTIA, Sergente-Foriere. Nuovo Orleans, 12 marzo 1870. 12 mars.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du PÉLICAN.

Nlle-Orléans, 13 mars 1870. SÉANCE RÉGULIÈRE MENSUELLE LUNDI, 14 courant à 7 1/2 heures P. M., au local, rue St-Louis, coin Passage de la Bourse. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre: A. L. TISSOT, Président. J. L. BARJO, Secrétaire. 13 mars.

Conclave Ætna No 15, S.·. W.·. M.·. DEGRÉ D'INITIATION. MARDI 15 mars 1870 à 7 1/2 heures précises, Salle de l'Ætna [illegible]. Les Frères des Conclaves affiliés sont fraternellement invités. WM. E. FITZGERALD, T. E. Chef. H. HERBERT, Scribe. 13 mars.

Conclave Ætna No. 15, S. W. M. SÉANCE SPÉCIALE ET EXTRAORDINAIRE. Aujourd'hui DIMANCHE 13 mars, à 11 heures. Tous les membres sont instamment priés d'y assister. WM E. FITZGERALD, M. E. Chef. W. HERBERT EMERY, Scribe. 13 mars.

Gem Conclave No 22, S.·. W.·. M.·. DEGRÉ INITIATOIRE. LUNDI 14 mars à 7 1/2 heures P. M. Rue St-Louis No [illegible]. Par ordre de JULES P. ZATARAIN, M. E. C. Louis HERMAIZE, Scribe. 12 mars.

Association de Bienfaisance des Jeunes Gens du Croissant et de l'Etoile. Séance spéciale et extraordinaire Mercredi, 16 mars 1870, à 7 1/2 heures précises.

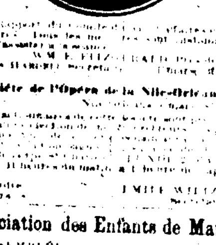

☞ Rapport du comité [illegible]. Tous les membres sont instamment priés d'assister à la séance. W. M. E. FITZGERALD, Président. [illegible], Secrétaire. 13 mars.

Société de l'Opéra de la Nlle-Orléans. [illegible] Par ordre, EMILE WILTZ, Secrétaire. 11 mars.

Association des Enfants de Marie. [illegible] 13 mars.

Demande. UN COMMIS PHARMACIEN [illegible].

Demande de Couturières. [illegible]

MAISON J. GALINIER, No 101, Rue Royale, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. Lundi, 14 Mars, Ouverture. Des Nouveautés de Printemps et d'Eté. CHAPEAUX MODELES, REÇUS DES MEILLEURES MAISONS DE PARIS. Toutes les Nouveautés POUR MODES. Prix très avantageux en raison de LA BAISSE DE L'OR. 13 mars.

J. WOLERSTEIN, 172 RUE DU CANAL 172. MAGNIFIQUES OCCASIONS! EXCITATION TERRIBLE! Grande Vente de Marchandises Sèches au prix de l'Or. Les Marchandises doivent être et seront vendues. [illegible] AVANTAGES EXCEPTIONNELS. [illegible] J. WOLERSTEIN, 172 rue du Canal, Entre Baronne et Dryades. 13 mars.

Marchandises Nouvelles à des Prix Réduits. STOCK DE PRINTEMPS. Marchandises Sèches de Fantaisie, —AU MAGASIN DE— **JAMES RYBACK,** AU No. 140 DE LA RUE DU CANAL. Lundi, 7 Mars. MON stock de Marchandises de printemps est au complet dans les différents départements, je l'offre à des prix qui sont à la portée de tout le monde. Je signale particulièrement les DENTELLES VERITABLES ET IMITATION. Le département de Lingerie de messieurs a toutes les Nouveautés de la saison. 13 mars.

Avis aux Marchands de Modes. Wm. DAUPHIN, 150, Rue du Canal 150. NOUVELLE OUVERTURE D'ARTICLES DE PRINTEMPS. BLONDES, FLEURS, CRÊPES, RUBANS et articles de fantaisie de haute nouveauté, &c., à prix très réduits. 13 mars.

THÉO. DANZIGER, 163 RUE DU CANAL 163. BAISSE DE L'OR. LUNDI, 14 mars, je vendrai aux prix de "l'ancien temps", les marchandises au TAUX DE L'OR, en GREENBACKS. Réduction complète dans les Bareges, les Mozambiques, les Linons, les Châles en dentelle, les Soieries noires, la Bonneterie, les Toiles, les Cotons, en un mot, tout le stock, qu'il serait trop long d'énumérer, doit être vendu sans égard à ce qu'il a coûté. Venez de suite et vous serez étonnés de la réduction. THÉO. DANZIGER, Au No 163 de la rue du Canal. 3 mars.

Horticulture Française. Grande Réduction dans les Prix, POUR CAUSE DE DÉPART. 70 Rue Chartres 70. M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de plantes de premier choix et de toutes les espèces, arrivées par le dernier steamer. La vente durera une semaine seulement à partir d'aujourd'hui. 13 mars.

Terrible Panique ET GRANDE BAISSE DE L'OR. Effrayante débâcle dans les prix des Marchandises sèches. [illegible] L'économie est le chemin de la fortune. [illegible] **M. REIMAN,** 131 RUE DU CANAL 131. [illegible] Notre devise: vendre beaucoup, petits profits—guerre aux prix élevés—satisfaire les acheteurs. LISEZ ET VOUS AUREZ LA FOI. [illegible] M. REIMAN.

De retour à la Nouvelle-Orléans. A LA RECHERCHE DE NOUVEAUTÉS POUR LES MESSIEURS. **S. N. MOODY,** Au coin des rues Canal et Royale. [illegible] De Chemises et de Lingerie d'Hommes. [illegible] Articles de toilette pour messieurs. [illegible] Le taux de l'Or de 1860. [illegible] S. N. MOODY, Coin des rues Canal et Royale.

Magasin de Marchandises Sèches A BON MARCHÉ. **F. R. JUSTUS,** 178 RUE DU CANAL 178. [illegible]

Vins fins et purs d'Espagne. 70 quarts [illegible] 11 mars.

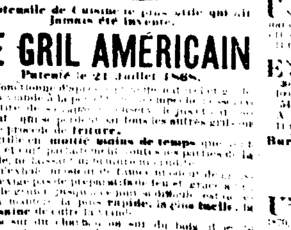

L'Ustensile de Cuisine le plus utile qui ait jamais été inventé. **LE GRIL AMERICAIN** Patenté le 21 Juillet 1868. [illegible] RICE BROS. & CO. [illegible]

M. FEHRENBACH, IMPORTATEUR DE PIANOS PLEYEL, ERARD ET BORD, Au No 58 de la Rue Baronne. [illegible]

$25 DE RÉCOMPENSE. Perdu ou Volé. Depuis 15 jours un CHIEN [illegible] No 76 rue Rousseau, Lafayette. 13 mars.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, Incorporée le 15 mars 1855. AU No 157 DE LA RUE DU CANAL.

OFFICIERS: L. F. Generes, Président; Thos. A. Adams, 1er Vice Président; Thos. Allen Clarke, 2d Vice Président; Charles J. Leeds, 3me Vice Président.

DIRECTEURS: Dr W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos A. Adams, Carl Kohn, Thos Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison. 13 mars—3 m PP.

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes fabriques du Sud. EST EXPLOITÉE PAR **NORMAN & REISS,** 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi [illegible], Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX [illegible], GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cartons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles d'or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornets d'abondance, [illegible], Papier de [illegible], etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI. BOITES A SURPRISES. Toutes ces boîtes sont remplies avec du Candi assorti parfait et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DE [illegible], BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC. Manufacturés par GEO. MILLER & SON, [illegible] Philadelphie. 500 DOUZAINES viennent d'arriver, et à vendre [illegible] à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

SACRIFICE. LIQUIDATION POSITIVE, POUR CAUSE DE DÉPART. [illegible] Son Stock de Marchandises Sèches [illegible] L. ETERNOD. [illegible]

Ouverture d'un Grand Stock de Marchandises sèches de printemps. VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK. Grande réduction de prix du Stock en général, chez **PEPIN & TURCOTTE,** 138 CANAL 138. Maison Blanche, encoignure Baronne. [illegible] PEPIN & TURCOTTE.

Montres, Pendules et Bijoux AU MAGASIN DE **E. A. TYLER,** 115 RUE DU CANAL 115. Agent pour la vente de [illegible] Chas. E. JACOT. Montres [illegible] Pendules [illegible] Garnitures [illegible] Diamants, Rubis, Emeraudes, Camées, Perles, Onyx, Améthystes, bijoux étrusques [illegible] Argenterie [illegible] Plaqué [illegible] Coutellerie [illegible] Articles de Fantaisie [illegible] Montres et Pendules [illegible] Bijoux.

PARFUMERIE. PARFUMERIE. GRAND RABAIS. [illegible] J. ANGELLOZ, [illegible] rue de Chartres. 12 mars.

AVIS. Excellente occasion pour cause de départ. J. ANGELLOZ, No 71 rue de Chartres, offre à [illegible] son fonds de PARFUMERIE [illegible]

Café et Billard. [illegible] S'adresser à M. S. TOURRE, rue Toulouse. 12 mars.

Demande d'Association. UNE maison faisant de bonnes affaires, demande un Associé. Pour références, adressez par écrit aux initiales A. D., au bureau de l'ABEILLE.

EN DÉBARQUEMENT du navire [illegible], de Bordeaux, 30 barriques VIN ROUGE, Bourg, 50 barils VIN BLANC, do Duvergier; A vendre par A. ROCHEREAU & CO. [illegible]

Bureau des "Importers Bonded Warehouse Co." Au coin des rues Conti et Peters. Nlle Orléans, 8 mars 1870. UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie est convoquée pour MARDI, 15 courant [illegible] Par ordre du Président, HENRY TREMOULET, Secrétaire. 10 mars.

Chien perdu. DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE. [illegible] 11 mars.

A vendre pour cause de départ, UN CAFÉ [illegible] S'adresser à ST. L. DESTEZ, 15 St Charles.

Galerie de Photographies et de beaux arts De W. W. Washburn, 115 Rue du Canal 115. PORTRAITS de tous genres, [illegible]

AVIS De Dissolution de Maison de Commerce. FELIX RIEU, 41 RUE DE CHARTRES 41. [illegible]

ON demande une DOMESTIQUE de maison [illegible] S'adresser à M. OLIVIER, rue Conti, entre Quartier et Hôpital.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible] Mr. C. H. SLOCOMB [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. BUREAU: No. 120 de la rue Commune. CAPITAL [illegible] $800,000. [illegible]

Association de la Foire Industrielle et Agricole [illegible]

PIANOS STEINWAY. [illegible] Louis GRUNEWALD, Seul agent pour la vente des PIANOS STEINWAY.

Glycérole d'Amandes. [illegible]

Superphosphate Ammoniac [illegible]

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS. [illegible]

Préparé et vendu par B. LAPLACE, 23 et 25 rue des Champs Elysées.

Compagnie de Navigation DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI, LE SUD ET L'OUEST. Bureaux—No 118, rue Carondelet, NOUVELLE-ORLEANS.

Capital - - - - $1,000,000
Actions (chacune) - 100

President Thos J. Swayne [illegible]. Aux Propriétaires de Bateaux [illegible] Bateaux à vapeur à Basse Pression. [illegible] THOMAS [illegible], WILLIAM [illegible], A. D. WITHERSPOON, F. WILLIAM [illegible], JOHN S. HORNER, [illegible]

G. L. FEVRE, 148 ROYALE 148, IMPORTATEUR DE VEAUX VERNIS, [illegible] Cuir à Harnais, [illegible] New-York [illegible]